

UFR DSP - Dispositifs d'accompagnement

▶ Présentation du parcours renforcé DSP

Les étudiants en parcours renforcé sont regroupés dans des **TD en petit nombre** afin que l'enseignant puisse leur accorder une plus grande attention.

Le **responsable d'études** de chaque étudiant a non seulement pour fonction de suivre individuellement son parcours universitaire par des entretiens individuels obligatoires, mais également de lui prodiguer un **cours** de « **raisonnement juridique** ». Ce cours de 10h réparties au premier semestre aide l'étudiant à progresser dans la matière juridique, à renforcer sa méthodologie et à mieux cerner la problématisation en droit. Il est assuré par deux directeurs d'études en binôme.

Le responsable du parcours renforcé est : [Sophie GROSBON](mailto:sgrosbon@parisnanterre.fr) : sgrosbon@parisnanterre.fr

Les **directeurs d'études du parcours renforcé** sont :

Philippe Chauvais :

Co-directeur de l'UFR DSP, Professeur de droit privé, Co-directeur du CDPC, Membre de la Commission Nationale Consultative des droits de l'Homme, spécialiste de droit pénal.

Myriam Benlolo-Carabot :

Professeure de droit public, Spécialiste de droit international et européen, Vice-doyenne aux Relations Internationales pour l'UFR DSP, Membre du CEJEC

Aurélien Camus :

Maître de conférences en droit public, Membre du CRDP, Responsable du master 1 droit de l'économie, son enseignement et sa recherche portent principalement sur le droit administratif et le droit de l'économie.

Sophie Grosbon :

Maîtresse de conférences en droit public, Chercheuse au CEDIN. Son enseignement porte principalement sur le droit de l'Union européenne et sur le droit international de l'environnement. Ses recherches se concentrent sur la protection internationale des droits de l'Homme, les changements climatiques, le commerce international et les études de genre. Elle est chargée de mission « parcours renforcé », membre du Conseil d'UFR, membre du comité de pilotage de la clinique juridique EUCLID.

Nabil Hajjami :

Docteur en droit de l'Université d'Angers et de l'Université Libre de Bruxelles, Nabil Hajjami est depuis 2013 maître de conférences à l'Université Paris Nanterre et membre du Centre de droit international de Nanterre (CEDIN). Il est également, depuis 2016, juge assesseur nommé par le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Ses travaux et publications portent principalement sur le droit international du maintien de la paix, le droit de la mer et le contentieux international. Nabil Hajjami co-préside, depuis 2017, la Section de droit public de la Faculté de droit de Nanterre et co-dirige le Diplôme Universitaire « Espaces maritimes et mondialisation », ouvert en septembre 2018.

Stéphanie Hennette-Vauchez :

Stéphanie Hennette-Vauchez est professeure de droit public. Spécialiste du droit des droits humains, elle travaille sur les questions de bioéthique, de laïcité, de genre et de sécurité. Elle enseigne le droit des libertés fondamentales, ainsi que plusieurs séminaires de recherche en Master. A Nanterre, elle dirige le Centre de recherche et d'études sur les droits fondamentaux (CREDOF) ; elle est également co-fondatrice et co-pilote du programme d'enseignement clinique EUCLID.

Arnaud Le Pillouer :

Professeur de droit public, Spécialiste d'Histoire constitutionnelle et de théorie du droit. Il a publié de nombreux articles sur la théorie du pouvoir constituant ou la question des organes exécutifs. Il dirige actuellement le Master 2 "Théorie et Analyse du droit" et co-dirige le CTAD (Centre de Théorie et d'Analyse du Droit - Responsable de l'équipe ThéorHis).

Eva Menduina Gordon :

Maîtresse de conférences en droit privé, Co-directrice du Master 1 – Bilingue droit français/droit espagnol, Co-directrice de la licence droit français/droit espagnol, Chercheure au CEDCACE, son enseignement porte principalement sur le droit civil avec quelques incursions dans le droit espagnol, sa recherche se concentre sur l'impact des droits fondamentaux dans le droit des contrats.

[Yvonne Müller](#) :

Maître de conférences en droit privé, Membre du CDPC, Co-directrice du CDPC, Spécialiste de droit pénal des affaires.

[Capucine Nemo-Pekelman](#) :

Maîtresse de conférences en Histoire du droit et des institutions et chargée de cours destinés à des étudiants de tous niveaux, de la Licence I au Master II. Aux étudiants de L1, elle enseigne l'Histoire des grandes notions juridiques, un cours magistral assorti de travaux dirigés visant à renforcer les méthodes de la dissertation et du commentaire de textes juridiques. Elle prépare les étudiants de l'IEJ aux concours et examens comportant une épreuve de dissertation de culture générale. Elle est chercheure au Centre d'Histoire et Anthropologie du droit, spécialisée en droit romain et droit canonique. Ses travaux portent sur l'histoire des statuts politique et juridique des minorités religieuses. Elle est auteure et co-auteure de Rome et ses citoyens juifs (2010), de Jews in Early Christian Law (2014), et de Religious Minorities in Christian, Jewish and Muslim Laws (2017). Elle travaille actuellement sur l'Histoire administrative et juridique de la chancellerie de Ravenne, dernier gouvernement de l'Empire romain d'Occident.

[Marc Pichard](#) :

Professeur de droit privé, Co-directeur du CECACE, Co-directeur du master de droit privé.

[Marjolaine Roccati](#) :

Maîtresse de conférences en droit privé, Chercheure au CEJEC. Son enseignement se déroule principalement en droit international privé et en droit civil des obligations. Ses recherches se concentrent sur le droit judiciaire privé européen. Elle est directrice d'un double-diplôme avec l'Université d'Essex (R.U.) et membre du comité de pilotage de la clinique juridique EUCLID.

[Sophie Rozez](#) :

Maître de conférences en droit privé, Co-directrice du Centre d'Etudes Juridiques Comparées et Européennes (CEJEC), Directrice de la capacité en droit. Elle co-dirige le DU de médiation familiale. Son enseignement porte sur le droit de la famille et le droit social. Ses recherches se concentrent actuellement sur la médiation. Elle est membre du Conseil d'UFR

[Patricia Rrapi](#) :

Maîtresse de conférences en droit public, Membre du CTAD, Spécialiste de droit constitutionnel

[Tatiana Sachs](#) :

Maîtresse de conférences en droit privé, Membre de l'IRERP et Co-directrice du Master 2 en apprentissage Droit du travail et Gestion en ressources du droit, membre de l'équipe Licence. Ses activités de recherche portent principalement sur le droit du travail



Le Tutorat

POINTS DE L1 DE L'UFR DSP : VENEZ PROFITER DU TUTORAT EN SALLE 108

Le droit et science politique offre la possibilité à tous les étudiants de première année de Licence de bénéficier d'un suivi particulier dans le cadre du tutorat.

ce tutorat est d'aider les étudiants à acquérir des méthodes de travail et de les suivre dans leurs
Les tuteurs sont des étudiants expérimentés, déjà avancés dans leur parcours universitaire (niveau
?).

étés pratiquées lors des séances de tutorat sont de nature diverse :

ologie des différents types d'exercices juridiques (dissertation juridique, commentaire de texte,
jurisprudence, lecture et commentaire d'arrêt, cas pratique)

de la terminologie juridique, conseils pour la rédaction, la syntaxe, l'orthographe

- maîtrise des différents ouvrages juridiques (codes, manuels) et recherches en bibliothèque et sur internet (la salle du tutorat disposant d'un ordinateur)
- conseils pour la prise de note, le suivi des cours
- reprise, le cas échéant, de certaines notions abordées lors des cours magistraux
- prise en compte des besoins individuels des étudiants : soutien dans la préparation des TD : aide à la compréhension des textes, articles, arrêts des fiches ; conseils pour les exposés oraux ; relecture des exercices à préparer dans le cadre du td ; travail sur les plans, les problématiques.

Le tutorat est absolument gratuit et libre d'accès : il ne fait l'objet d'aucune évaluation ou notation. S'ils le souhaitent, les étudiants peuvent rejoindre un groupe de tutorat à tout moment de l'année universitaire. Il n'y a pas de formalités préalables à accomplir : il suffit simplement aux étudiants de se présenter en salle F108, la salle du tutorat, à l'horaire du groupe choisi.

Les séances du tutorat ont lieu **du lundi matin au vendredi après-midi, sur des créneaux horaires d'1h30**

. Les séances sont spécialisées et correspondent principalement aux matières enseignées lors des travaux dirigés de L1 (introduction au droit, droit constitutionnel et histoire du droit pour le semestre 1, droit constitutionnel, droit de la famille, droit pénal ou science politique pour le semestre 2) : les étudiants peuvent ainsi cibler les matières de leur choix et se rendre à la ou les séances correspondant le plus à leurs besoins. En outre, des séances thématiques peuvent être organisées (ex.: méthodologie, expression juridique).

La liste des groupes de tutorat avec leurs créneaux horaires ainsi que le nom des tuteurs et leurs spécialités seront affichés à la rentrée sur les panneaux d'affichage de la L1, sur le site de l'Ufr et sur la porte de la salle 108.

Pour plus d'information sur les dispositifs de tutorat existant à l'Université :

<https://suio.parisnanterre.fr/tutorat/suio-tutorat-824123.kjsp>

Voir le [planning](#) du tutorat pour le semestre 2

Mis à jour le 22 février 2019

<https://ufr-dsp.parisnanterre.fr/ufr-dsp-dispositifs-d-accompagnement--859907.kjsp?RH=1536219818364>